

### **ADMINISTRER**

- L'enseignant référent rédige les comptes rendu des réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation.
- Il diffuse ces comptes rendus (établissement scolaire, IEN, école).
- Il constitue et tient à jour le dossier de suivi de la scolarisation.
- Il met à la disposition de l'IEN ou du Chef d'établissement les informations relatives à la mise en œuvre du PPS, les relevés d'informations relatifs aux compétences et aux besoins de l'élève ainsi que les propositions de modifications ou de réorientation que l'équipe de suivi de la scolarisation peut être amenée à faire.

#### **Compétences :**

- ❖ Savoir rédiger
- ❖ Connaître les règles de la communication administrative
- ❖ Avoir le sens de l'organisation
- ❖ Savoir synthétiser et présenter une information